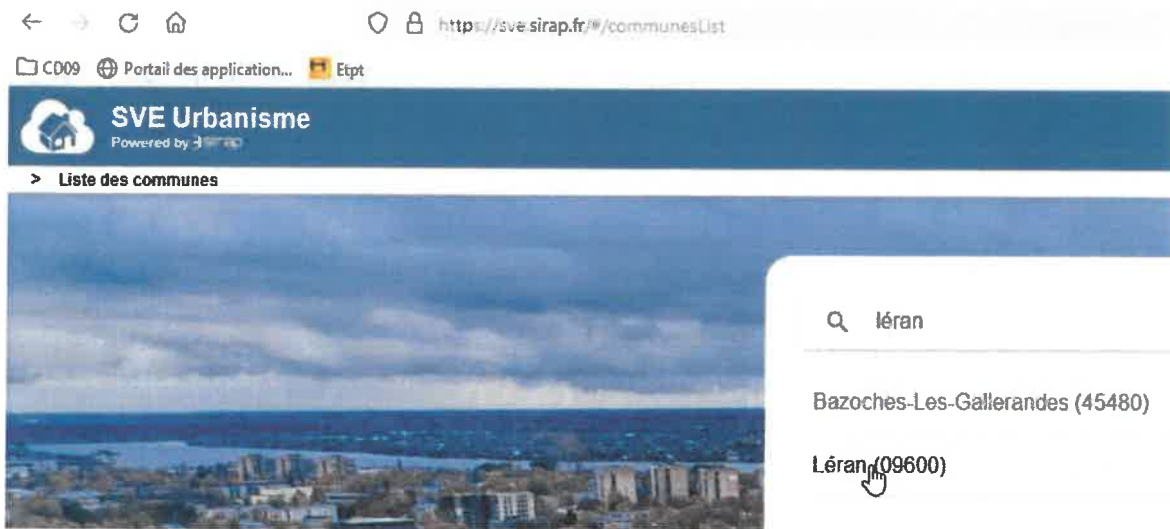


## La SVE – POUR LES DEMANDEURS

Pour déposer un dossier : <https://sve.sirap.fr>

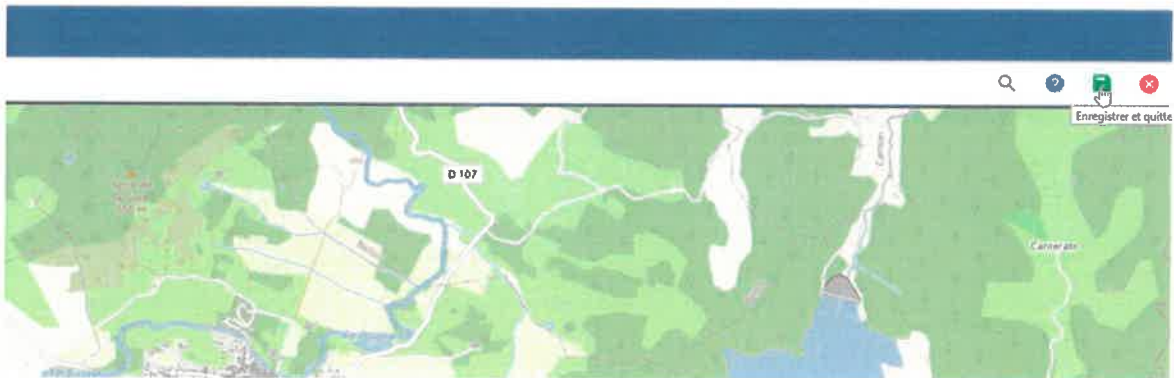
Choisir sa Commune et suivre renseigner les différents items :



**⚠** Il faut bien aller en fin de page à chaque fois avec la roulette de la souris avant de faire « Valider & Suivant »

Pour renseigner les parcelles, il y a deux possibilités : les références cadastrales ou la sélection sur la carte

En cas de sélection sur la carte, il faut cliquer sur la disquette verte pour valider :



Arrivé au Cerfa, il faut remplir directement à l'intérieur. Il faut faire défiler les pages avec les flèches :

